

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1980)  
**Heft:** 548

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

GENÈVE

## Université: la droite a la mémoire courte

La nostalgie n'est plus ce qu'elle était? Dieu merci, la droite, comme toujours, n'apprend rien. Nous n'avons plus besoin, pour nous rassurer à ce sujet, d'écouter Giscard d'Estaing. Il suffit de lire la «lettre ouverte» de cinq professeurs d'université qui agite actuellement le Landerneau politique et enseignant genevois.

Dix ans après la grande trouille des années 1968/1970, on réclame la liquidation des institutions «participatives», qui seraient devenues effectivement inutiles dans le calme plat actuel. De quoi s'agit-il? La loi universitaire adoptée en 1973 par le Grand Conseil unanime dotait les départements et les sections des Facultés, ainsi que l'Université, de conseils délibératifs élus, où siègent pour moitié des représentants du corps professoral, pour un quart des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, pour un quart encore des étudiants, et enfin — dans une arithmétique très particulière et savamment calculée — un reste de personnel administratif et technique.

A ces conseils ont été accordées des compétences limitées mais réelles, ce qui fait que seules les

nominations des enseignants et l'élaboration des budgets demeurent dans le domaine réservé des professeurs ordinaires et extraordinaires.

Deux autres innovations encore à signaler. L'une, majeure, imitée d'ailleurs depuis lors par plusieurs autres lois universitaires dans notre pays: la limitation en général à cinq ans de la durée des mandats de certaines catégories de collaborateurs de la recherche et de l'enseignement. L'autre, mineure, un système électoral compliqué pour les exécutifs — directions de départements, doyens de facultés, recteurs — soit la désignation de candidats pour le collège des professeurs de l'unité concernée et l'élection pour le conseil délibératif.

### SEPT ANS D'EXPÉRIENCE

Sur un certain nombre de points, la loi ne donne pas satisfaction, c'est certain. Son application s'est révélée d'une complexité redoutable. Le processus de décision est alourdi par la lenteur des procédures. Les compétences des différents organes ont tendance à se mêler. La gestion de l'Université exhale un pénible parfum de jûdisme. Tout cela ne surprendra pas ceux qui, en 1973, avaient vainement demandé aux autorités qu'on assortît la loi d'une clause de révision, au

nom du caractère expérimental de plusieurs de ses dispositions.

La limitation draconienne de la durée des mandats des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche pose d'ailleurs tant de problèmes sociaux, scientifiques et d'enseignement que des assouplissements ont déjà été introduits dans la pratique. Des accidents de parcours survenus dans les élections de précédents rectorats et d'autres menues difficultés ont en fait amené la commission du Grand Conseil chargée d'examiner la structure du corps enseignant à entamer la révision générale de la loi universitaire.

Tel est le climat dans lequel, il convient de lire la «lettre ouverte» des cinq professeurs, parmi les plus connus sur le plan scientifique ou professionnel des facultés des sciences, de médecine et de droit. Parmi eux, un ancien vice-recteur, les deux membres du conseil de l'Université, qui parlent d'or puisque la récente élection du rectorat pour la période 1980-1983 a été à nouveau émaillée de difficultés dont on sait qu'elles ne sont pas toutes venues des assistants, des étudiants ni du personnel administratif et technique.

Ce qui frappe, quand on met en balance l'excel-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Armements et emplois

J'ai passé, savez-vous, un triste week-end de Pentecôte! A traduire en français un document de travail suisse-allemand consacré à l'exportation des armes.

Tout d'abord ceci: que depuis le vote sur l'initiative contre lesdites exportations, en 1972, elles ont plus que doublé, passant de 204 millions à 425 mil-

lions. Et 84 millions pour les trois premiers mois de 1980.

En ce qui concerne les premiers mois de 1980: j'ai la joie de voir que nous n'avons livré que pour 16 francs (seize!) à l'Afrique du Sud... Nos adversaires ne manqueront pas de dénoncer les manœuvres souterraines du POP en voyant que la Tchécoslovaquie en a touché pour 23 400 francs, et l'Algérie pour 438 000 francs. Peut-être d'ailleurs se joindront-ils à nous pour déplorer les armes livrées à Singapour pour la somme de 1 million 885 765

francs, étant donné que seul le diable sait entre les mains de qui ces armes ont finalement abouti...

C'est d'ailleurs ce qui ressort du document traduit: la parfaite indifférence des marchands d'armes à toute considération «morale» - tous leurs efforts visant à tourner les quelques obstacles, bien modestes et considérablement diminués depuis 1973, que les dispositions fédérales en la matière pourraient dresser sur leur chemin.

... La parfaite indifférence, également, à l'égard des intérêts de la Confédération suisse et des travailleurs suisses: un grand nombre d'entreprises

lence scientifique, la réputation et la position des signataires avec le contenu de la lettre en question, c'est l'extraordinaire faiblesse de l'argumentation et la naïveté de l'analyse.

#### UN RÈGLEMENT DE COMPTES

Là où la situation demandait une étude objective, nous ne trouvons en fait qu'un règlement de comptes, profondément subjectif, qui tend à faire croire à un âge d'or avant la loi de 1973! Il faut avoir décidément la mémoire bien courte, ou beaucoup de myopie intellectuelle, pour avoir ainsi oublié ce qu'ont pu être dans le passé les séances du Sénat de l'Université, et condamner les intrigues et les palabres du présent au nom de l'efficacité dont auraient fait preuve précédemment les professeurs lorsqu'ils dirigeaient seuls la maison.

En soi, la «lettre ouverte» des cinq professeurs n'est donc guère intéressante, si ce n'est qu'elle dit tout haut ce que pensent probablement une majorité de professeurs ordinaires et extraordinaires, malgré les affirmations de l'association qui les réunit, malgré les affirmations du rectorat.

Il reste que la démarche, l'appel à l'opinion

publique, est elle-même intéressante et révélatrice de l'atmosphère politique actuelle à Genève.

Les signataires n'ont pas caché — et avec eux ceux qui les soutiennent — qu'ils ont cherché à influencer les autorités au moment où le Grand Conseil entame la révision de la loi universitaire, révision pour laquelle un certain nombre de projets, partiels, ont été déposés par les libéraux, les socialistes et les démocrates-chrétiens. Il suffit de rappeler qu'en 1973, le Grand Conseil a élaboré la loi actuelle sans tenir compte des remarques et des suggestions du rectorat d'alors. Mais le corps professoral, ou certains de ses membres n'avaient pas osé bouger publiquement. Aujourd'hui, entre les intentions de la droite au Parlement et les nostalgies sans mémoire de certains enseignants universitaires, il y a plus qu'une coïncidence.

Car si les cinq signataires de la «lettre ouverte» n'avaient été mus que par une volonté de réforme et le souci du bien général, et non par le ressentiment, la politique ou la volonté de puissance, ils se seraient gardés d'un geste aussi intentionnellement violent, qui ne peut avoir d'autre interprétation que politique, quoi qu'ils disent.

suisses ont transféré à l'étranger une partie de leurs activités (réduisant ainsi au chômage des ouvriers de chez nous), non pas pour tourner des dispositions trop restrictives, mais simplement parce que *la main-d'œuvre à l'étranger est meilleur marché et que les ouvriers s'y trouvent sans défense.*

A ce propos, je lis avec intérêt dans *Retournez les fusils*, de Ziegler: «En 1977, près de 70% des cadres, employés et ouvriers des dix plus grandes sociétés industrielles suisses travaillaient à l'étranger, ainsi que 67% des cadres, ouvriers et employés des cinquante plus grandes sociétés suisses. Le

mouvement des déplacements des installations de production (1978-79-80) s'accélère sans cesse.» (p. 144)

Et plus loin:

«Dans toute l'Europe occidentale, et notamment en Italie, en France, en Allemagne, en Suisse, des centaines de milliers d'emplois vont être supprimés au cours des années qui viennent par suite — je le répète — du transfert de la production industrielle dans les pays du tiers monde et de la concurrence encore plus intense que subiront les produits d'Europe (...). Cette situation entraîne (...) des

dangers mortels. Sans une riposte énergique, sans une théorie claire du processus, les travailleurs de France, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre vont tenir pour responsables de leur chômage et de la perte de leur pouvoir d'achat les ouvriers du tiers monde. Ils risquent de réagir à cette situation intolérable par l'arme la plus vieille, la plus terrible: le racisme, la xénophobie.» (pp. 154-46) Du moins, telle de ces industries pourrait-elle tenter de se justifier «en invoquant les «bienfaits» que constitueraient, pour les pays du tiers monde, les transferts de technologie impliqués dans la transplantation de la production industrielle d'Europe vers les pays d'outre-mer.»

Ziegler montre qu'en fait, il n'en est rien. Et il est bien clair qu'en tout cas, ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de l'industrie des armements.

Redisons-le: les partisans de l'exportation des armes ruinent le crédit de la Suisse; ils affaiblissent la défense nationale en affaiblissant l'économie suisse, en sapant la solidarité confédérale et en mettant en danger notre (relative) stabilité sociale.

J. C.

#### A SUIVRE

Vaste mouvements de rocadés dans les grands conseils d'administration helvétiques. Parmi les arrivées les plus remarquées, celle de Philippe de Weck qui, libéré de ses activités bancaires, occupera un siège d'administration à Oerlikon-Bührle.

\* \* \*

Le mensuel de gauche «das konzept» est parfois provocateur, ce qui déplaît évidemment à pas mal de monde. Dans une invitation à s'abonner il rappelle, fort justement: «Das Konzept est ein Stück Presse Freiheit» (das konzept fait partie de la liberté de la presse). «Domaine Public» aussi, espérons-le.

\* \* \*

Le quotidien zurichois «Tages-Anzeiger» accorde un tarif de faveur aux étudiants qui s'abonnent (une simple copie de la carte de légitimation est requise à cette occasion).